



Au Cœur des Pouilles



La Libre Escapade, du 17 au 24 octobre 2025



PROGRAMME :

BRUXELLES → ZURICH → BARI

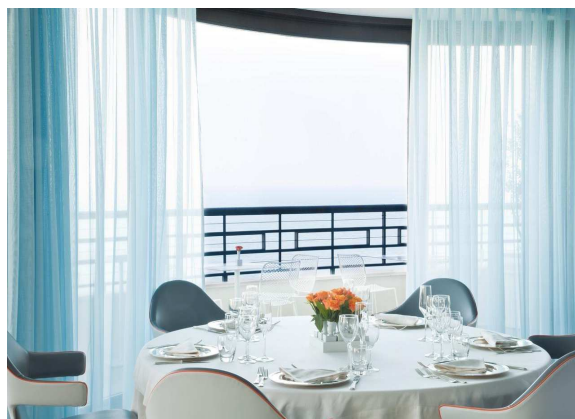
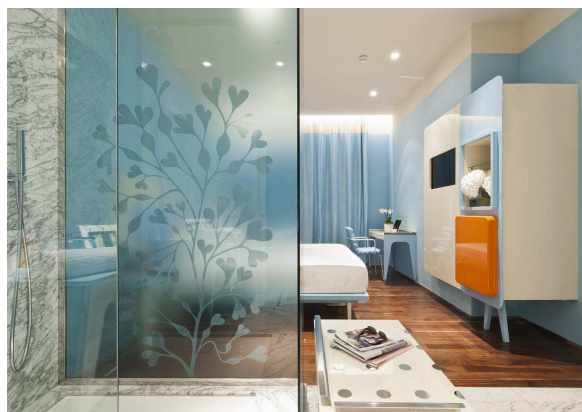
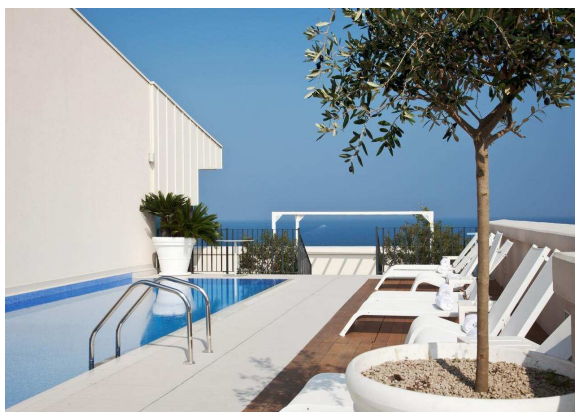
VENDREDI 17 OCTOBRE

En matinée, envol vers Bari via Zurich avec les compagnies régulières SN et Swiss. Arrivée à Bari en milieu d'après-midi. Accueil par votre guide et transfert au centre de Bari.

Visite de la basilique San Nicola de style roman apulien, interprétation originale des styles lombard, pisan et français, célèbre dans toute la chrétienté : les reliques du saint évêque furent apportées d'Asie mineure par des marins de Bari en 1087.

Continuation avec des visites de la cathédrale voisine, qui s'inspire en partie de Saint-Nicolas. Découverte du théâtre Petrucci ainsi que du château Normand-Souabe (extérieur) élevé par Frédéric II de Hohenstaufen qui régna sur les Pouilles au début du 13^{ème} siècle et porta la splendeur de la région à son apogée.

Installation à l'hôtel Grande Albergo delle Nazioni 4*. Dîner à l'hôtel et nuitée.



Ce matin, en route vers Trani où vous découvrirez cette jolie ville avec sa cathédrale enchanteuse donnant sur la mer.



Le vieux centre, charmant réseau de rues médiévales à la magnifique architecture, est disposé autour du pittoresque port de pêche. La cathédrale, terminée en 1143 et consacrée à Saint Nicolas le pèlerin, est un superbe exemple d'architecture romane dont le calcaire blanc crémeux et les proportions aériennes accentuent sa situation exceptionnelle au bord de la mer Adriatique d'un bleu profond.

Déjeuner libre. L'après-midi, direction le Castel del Monte.

Impressionnant par son imposante silhouette et sa forme épurée, ce château est l'une des nombreuses forteresses édifiées par Frederic II et un exemple unique d'architecture militaire médiévale.



Retour à l'hôtel Grande Albergo delle Nazioni 4*. Dîner dans un restaurant local. Nuitée.

Après le petit déjeuner, départ vers Matera et visite de la ville et de ses fameux « sassi ».

Situés dans la région de Basilicate dans l'Italie du sud, les Sassi et le parc des églises rupestres de Matera comprennent un ensemble de maisons, d'églises, de monastères et d'ermitages construits dans les grottes naturelles de la Murgia. Couvrant une superficie de 1 016 ha, cet établissement troglodyte remarquable et intact abrite plus d'un millier d'habitations et un grand nombre de magasins et d'ateliers. Le bien qui fut d'abord occupé à l'époque paléolithique montre des traces d'occupation humaine continue sur plusieurs millénaires jusqu'à nos jours et est harmonieusement intégré dans son terrain naturel et son écosystème.

Déjeuner libre avant de débiter la visite d'Alberobello, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

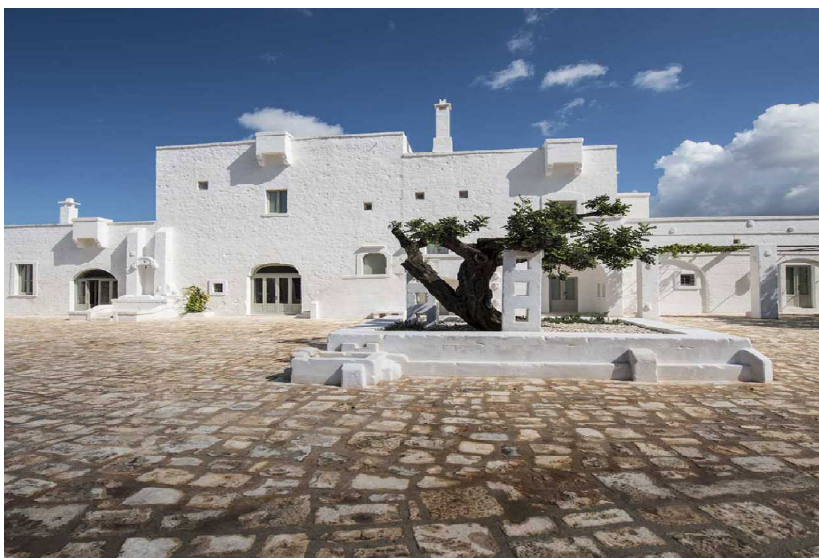
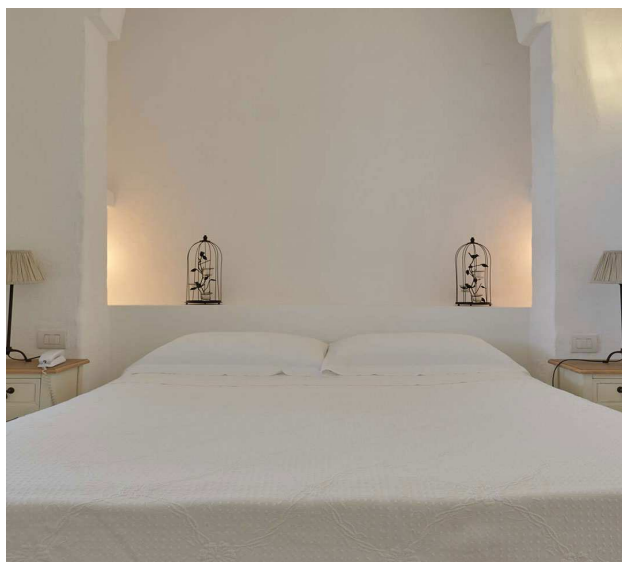
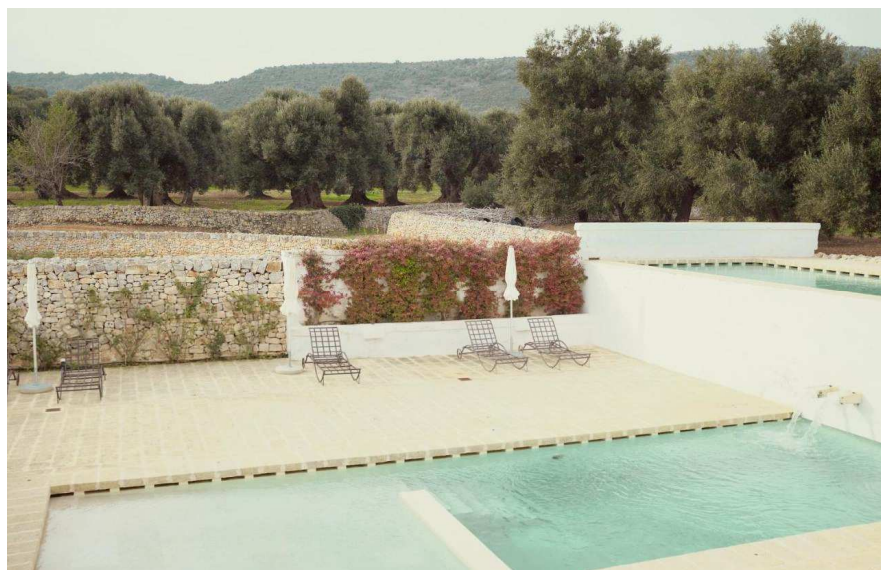
Alberobello, petite ville de l'arrière-pays de Bari, est certainement la Capitale des Trulli: son centre historique est entièrement caractérisé par ces particulières constructions pyramidales qui la rendent unique au monde.

Selon certains chercheurs la construction des trulli remonterait à la moitié du 14^{ème} siècle. Dans les faits, les trulli ne sont absolument pas des structures précaires: leur structure interne compacte sans aucun élément de soutien ou de liaison, vante une capacité statique admirable.



Dans la soirée, transfert vers une Masseria typique dans la campagne d'Ostuni.

Installation à la **Masseria Le Carrube pour 3 nuits.**



La "masseria", ancienne ferme fortifiée, accueille aujourd'hui un hébergement haut de gamme qui propose des chambres au style rustique et élégant, à 6 km d'Ostuni. Une belle adresse avec une position géographique stratégique, dans un cadre historique préservé et un décor naturel caractéristique de cette région peuplée d'oliviers centenaires. Le cuisine du restaurant vous permettra de déguster le meilleur de la gastronomie pugliese. Un beau jardin avec piscine accueille les voyageurs pour une véritable pause dans le temps.

Dîner et nuitée à la Masseria le Carrube (charme).

Après le petit déjeuner à la Masseria, direction la jolie ville côtière de Polignano a Mare.

A 35 km au sud de Bari, Polignano a Mare, fondée par les Grecs, accroche ses maisons blanches à des falaises dont les soubassements sont rongés par les vagues qui y ont creusé quantité de grottes. Le centre historique est magnifique et, depuis les balcons surplombant la mer, le panorama est inoubliable.



Déjeuner libre.

L'après-midi sera consacrée à la détente libre dans votre Masseria.

Dîner et nuitée à la Masseria le Carrube (charme).



Après le petit déjeuner, direction Martina Franca et Cisternino.

Aucune exploration de la très jolie Vallée d'Itria ne serait complète sans une visite de Martina Franca, la plus grande ville de la région.

Plus animée que ses trois illustres voisines, Alberobello, Locorotondo et Cisternino, elle est le centre commercial de la région depuis 1310, date à laquelle Philippe d'Anjou lui accorda une exonération d'impôts, ainsi que d'autres privilèges. La ville est un bijou de l'art baroque. Véritable fond de peinture pour les artistes, elle n'en reste pas moins une ville fort vivante et cultivée.

Déjeuner libre.

Découverte ensuite de Cisternino.

Située sur une terrasse calcaire des Murges du sud-est, effleurée par la brise provenant de la mer Adriatique, et immergée au cœur de la campagne verte, la commune de Cisternino domine (avec ses 393 mètres d'altitude) la Vallée d'Itria.

Le centre historique se présente avec ses maisons typiques, ses ruelles pointillées de pélargoniums, ses arcades, ses petites loggias, ses décors en pierre et ses escaliers.



Dîner et nuitée à la Masseria le Carrube (charme).

Petit déjeuner et en route pour la découverte d'Ostuni : la « ville blanche ».

La petite ville d'Ostuni évoque par certains côtés les villages des îles grecques. La vieille ville pittoresque, entièrement peinte à la chaux blanche, est un dédale de ruelles agréable à découvrir. Parmi les plus importants bâtiments de la ville, citons la cathédrale (14^{ème} siècle), le palais épiscopal et un certain nombre de palais de famille.

Déjeuner dans un restaurant typique et transfert vers Lecce, la « Florence du sud » pour une balade guidée de la ville.

Située dans les Pouilles, c'est la principale cité de la péninsule salentine – le talon de la botte. C'est aujourd'hui une ville touristique, très marquée par un style baroque exubérant qui lui est propre, décorant les façades et ornant l'intérieur de ses nombreux monuments religieux. Cet embellissement date du 17^{ème} siècle où la ville connut une grande prospérité. Hormis ses édifices baroque comme Santa Croce et l'élégante place du Duomo, elle conserve des monuments d'époques antérieures tel que le théâtre romain, le château de Charles V, ses portes, des églises, etc.

Continuation de votre itinéraire vers Otranto.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Tenuta Centoporte 4*.



Ce matin, direction Galatina et visite de la basilique Sainte-Catherine.

Ville byzantine au moyen-âge, Galatina fut très marquée par la présence grecque. La ville est classée ville d'art, avec la richesse de son architecture baroque dans le style du Salento. L'édifice majeur est la basilique Sainte-Catherine d'Alexandrie (Santa Maria d'Alessandra) du 14^{ème} siècle, qui possède un très beau cycle de fresques de la même époque. Les murs du cloître du couvent adjacent, sous les arcades, sont recouverts de fresques datant de la fin du 17^{ème} siècle.

Continuation de la route avec la découverte de la charmante ville portuaire de Gallipoli.

Déjeuner libre.

L'après-midi, retour à Otrante, dernier bastion byzantin des Pouilles. Visite de la magnifique cathédrale qui abrite un somptueux pavement de mosaïques réalisé au 12^{ème} siècle. Vous entrerez également dans l'église San Pietro bâtie au 8^{ème} siècle.

Dîner d'adieu et nuitée à l'hôtel Tenuta Centoporte 4*.



Petit-déjeuner tardif à l'hôtel et transfert vers l'aéroport.

Déjeuner libre.

En début d'après-midi, envol vers Bruxelles, via Zurich.

Arrivée en début de soirée à Bruxelles.

- Fin du voyage -



Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **20** PARTICIPANTS

PRIX :

☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31/03/2025 : 3.495 €**

☐ APD DU 01/04/2025, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.695 €**

☐ LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **925 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux à bord des compagnies régulières SN et Swiss
- ✍ Les services d'un guide local parlant français
- ✍ Les écouteurs
- ✍ Les transferts motorisés
- ✍ Le logement en chambre double et petit déjeuner aux hôtels mentionnés (ou similaires)
- ✍ Les dîners et un déjeuner + boissons (½ eau et ¼ vin)
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les droits d'entrée dans les sites visités
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- ✍ Les attentions de La Libre
- ✍ La TVA d'application
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages
- ✍ La taxe de séjour

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les déjeuners autre que celui prévu dans le programme
- ✍ Les boissons aux repas autre que thé/café, les pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Entrées à la cathédrale de Galatina
- ✍ Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- ✍ Les assurances

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 31/01/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, CERTAINES ÉTAPES DE CE VOYAGE SE FONT À PIED ET REQUIÈRENT DONC UNE **AISANCE DE MOBILITÉ**.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT :

LES POUILLES – DU 17 AU 24 OCTOBRE

LA LIBRE ESCAPADE

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE VOTRE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE VOTRE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIE DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31/03/2025 : 3.495 €**

☐ APD DU 01/04/2025, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.695 €**

☐ LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **925 €**

UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 17 SEPTEMBRE 2025.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : D. 3915

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

